Mise en ligne : 20 mai 2015.
Dernière modification : 19 février 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

LA BANQUE INTERMÉDIAIRE DE PARIS, 13, rue La-Fayette

ANNONCES LÉGALES
CONSTITUTION
Banque Intermédiaire de Paris
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mai 1909)

Au capital de 2.500.000 fr. divisé en 5.000 actions de 500 fr. chacune. Il est crée 3.000 parts bénéficiaires dont 2.000 sont attribuées au fondateur. Les 1.000 autres parts sont réparties entre les souscripteurs du capital à raison de 1 part par 5 actions souscrites. — Siège social, 42, rue Notre-Dame des Victoires, Paris [ancien siège de la banque Douglas Read]. — Conseil : MM. D. Read [1], E. Bonnaud [2], E. Franklin, P. Rostand, P. Caplane [3] et F. Waddington. — Statuts déposés chez Me Moyne, notaire à Paris, et publiés dans les *Petites Affiches* du 28 mai 1909.

INFORMATIONS
Pétroles du Wyoming
(*Le Gaulois*, 5 octobre 1909)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Franco-Wyoming_Oil_Cy.pdf

[…] Cette réorganisation, il sera possible de la mener il bien grâce au concours apporté par la Banque Intermédiaire de Paris qui, convaincue à la suite d'un examen approfondi des domaines de la Société en Amérique, de la vitalité de l'entreprise, a mis 500.000 francs à la disposition du conseil de la Société belgo-américaine. […]

Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DE F. BRANDON)
(*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 586)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CCAEF.pdf

Siège social : 51, rue de Provence, à Paris.
Service financier : Banque intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette, Paris.

---

[1] Charles-Alexandre Douglas Read (1847-1917) : banquier, administrateur de sociétés, en particulier vice-président de la Franco-Wyoming Oil Cy et président de la Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CCAEF.pdf

[2] Ou *André* Bonnaud : administrateur de la Franco-Wyoming Oil Cy et de la Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française. Avis de décès : *Le Temps*, 6 février 1911.

[3] Pierre-Eugène de Caplane (1877-1944) :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Caplane_P.-E._1877-1944.pdf

(*Le Capitaliste*, 19 mai 1910)

[…] Cet échange a lieu à raison de trois actions Société belgo-américaine, pour une action Franco-Wyoming Oil Company. Il est procédé gratuitement par les soins de la Franco-Wyoming Oil Company, aux guichets de la Banque intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette. […]

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Franco Wyoming Oil Company
(*Le Gaulois*, 30 novembre 1911)

Les souscriptions sont reçues des il présent et jusqu'au 9 décembre prochain, date de la clôture de l'émission, à la Banque Intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette.

(*Le Temps*, 18 mars 1912)

On annonce le départ pour les Etats-Unis de M. Philippot, *general manager* de la compagnie, et de M. Caplane, administrateur délégué de la Banque internationale de Paris *[sic : lire la Banque intermédiaire (et non la Banque internationale fondue en 1901 dans la BFCI]*, qui vont présider à la mise en route du pipe-line et de la raffinerie de Casper, dont les travaux sont aujourd'hui complètement terminés.

(*Le Temps*, 20 mars 1912)

On nous prie de déclarer que M. Caplane est administrateur délégué de la Banque intermédiaire de Paris et en même temps vice-président de la Franco Wyoming Oil Company et pourvu, à ce titre, de tous les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société, au moment de son départ pour l'Amérique.

(*Le Journal des finances*, 3 octobre 1912)

VENTE, le 10 octobre 1912, à 4 heures, en l'étude de Me FAY, not. à Paris, 11, rue Saint-Florentin,

100 actions de la Banque intermédiaire de Paris, en 4 lots de 25 actions.
Mise à prix, pour chaque lot : 9.000 fr.

S'adresser à Me FAY, notaire et M. BENECH, avoué à Paris.

Conseillers du commerce extérieur
Liste des membres répartis par profession [335 et s]
(*Bulletin mensuel des conseillers du commerce extérieur*, janvier 1913)

BANQUIERS, AGENTS DE CHANGE (345-348)

CAPLANE (Eugène de), administrateur de la Banque intermédiaire ; administrateur de sociétés financières.

(*Le Gaulois*, 4 août 1913)

En pétrolifères américains, l'attention se porte toujours sur les actions de la Franco-Wyoming, qui restent orientées à la hausse l'ordinaire à 60 50, la préférence à 160.

Le conseil d'administration de la Franco-Wyoming Oil Cy, réuni le jeudi 26 juin 1913, a déclaré un deuxième dividende de 6 % sur les actions de préférence, à valoir sur les 12 d'intérêts arriérés dus aux dites actions. Le trust français des actions de la Franco-Wyoming Oil Cy vient d'encaisser le coupon afférent aux certificats au porteur se montant, sous déduction de l'impôt sur le revenu, à fr. 5,956 par titre. Le paiement de ce dividende aura lieu aux guichets de la Banque intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette, à partir du 11 août courant, contre remise du coupon n° 2 des certificats au porteur.

CONSTITUTION
OUTILLAGE ET MATÉRIEL AGRICOLES
Société anonyme au capital de 300.000 francs
Siège social : 13, rue La Fayette, Paris [siège de la Banque intermédiaire de Paris]
(*La Loi*, 8 février 1918)

2° L'assemblée générale nomme administrateurs pour six années, dans les termes des articles 17 et 18 des statuts :

……

M. Guillaume Croizel, administrateur délégué de la Banque intermédiaire de Paris, 27, rue des Batignolles, à Paris.

[Jugement déclaratif de faillite : 2 novembre 1922.]

Franco Wyoming Oil Company
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1918)

Le paiement sera effectué à la Banque intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette, Paris, à partir du 11 mars. Le montant du coupon a été établi au change du dollar.

NÉCROLOGIE
Guillaume Croizel
(*Le Temps*, 16 décembre 1921)

On annonce la mort de M. Guillaume Croizel, administrateur de la Banque intermédiaire de Paris. Les obsèques auront lieu vendredi 16 du courant, midi, à l'église Sainte-Marie des Batignolles. Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

Banque intermédiaire de Paris
(*La Journée industrielle*, 24 mars 1923)

Le bénéfice net de l'exercice 1922 est de 200.894 fr. Le dividende proposé à l'assemblée du 12 avril sera de 7 %.

(*Le Gaulois*, 13 avril 1923)

Adjudication étude de Me Ader, not. à Paris, 226, bd St-Germain, le 23 avril 1923, à 13 h 1/2
603 actions de la Banque intermédiaire de Paris
S.A., 13, r. La-Fayette.
Mise à prix : 15.900 fr.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 septembre 1923)

6 oct. 15 h. extr. — Banque française des pétroles. À Paris, 25, rue du Faubourg-Saint-Honoré. O. d. j. Ratification d'une vente faite par la Banque à la Banque Intermédiaire de Paris. — *Petites Affiches*, 27 sept.

André *Marcel* NETTER, administrateur délégué

Né le 7 juillet 1898 à Paris XVIIIe.
Fils naturel de de Marcel Raphaël Netter (1876-1967) et de Jeanne Augustine Noël.
Marié en 1932 avec Germaine Morisse.

Administrateur de la Banque française des pétroles (1921),
de « Aux Fabriques d'Aubusson » (1926),
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Aux_Fabriques_d'Aubusson.pdf
de la Société Franco-Films de Distribution (juillet 1927),
de Champs-Élysées Couture (sept. 1927),
de Franco-Film-Production (octobre 1927),
de l'Union financière franco-indochinoise (1927-1929),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Uffindo.pdf
et de la Société d'exploitation de Phu-Quoc (mars 1928),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Phu-Quoc_1908-1932.pdf
fondateur de la Compagnie du Bassac (Cochinchine)(1929),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Compagnie_du_Bassac.pdf
Administrateur de Gaumont-Aubert-Franco-Film (démission début 1931).

Décédé à Paris XVIe le 18 octobre 1966.

BANQUE INTERMÉDIAIRE DE PARIS
(*B.A.L.O.*, 10 novembre 1923)

Législation française.

Statuts déposés aux minutes de Me Moyne, notaire à Paris, le 10 mai 1909.

Siège à Paris, 43, rue Lafayette.

Objet. — Toutes opérations de banque, de crédit, de commission et placement de titres et généralement toutes les opérations sans exception, financières, mobilières ou im mobilières, tant en France qu'à l'étranger, et ce, pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation.

Durée. — Cinquante années a compter du 21 mai 1909, date de la constitution définitive de la société. .

Capital. — Deux millions cinq cent mille en 5.000 actions nominatives ou au porteur de 500 fr. chacune, toutes émises contre espèces et souscrites, et actuellement entièrement libérés.

Bilan au 31 décembre 1922
(Pour copie certifiée conforme)

ACTIF	
Disponible :	
Caisse et banque	354.963 88
Titres à livrer	100.419 30
Effets à recevoir	66.343 38
Reports	90.492 50
Comptes courants débiteurs	1.291.898 44
Réalisable :	
Portefeuille et participations	3.280.569 40
Loyer d'avance	6.500 00
Dépôts de garantie	200 25
Impôts à recouvrer	10.983 34
Total	5.202.370 49
PASSIF	
Non exigible	
Capital	2.500.000 00
Réserve légale	74.056 06
Exigible	
Comptes courants créditeurs	1.652.228 87
Comptes à régler	633.269 95
Dividendes à payer	43.331 95
Bénéfices à répartir :	
Report de l’exercice 1921	98.589 11

Bénéfices de l'exercice	200.894 49
Total	5.202.370 49

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

La société n'a pas émis d'obligations.'

En dehors des traitements fixes et proportionnels pouvant être alloués au comité de direction, aux administrateurs délégués, directeurs et à tous autres fondés de pouvoir, les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont la valeur est fixée par l'assemblée générale. Ils ont droit, en outre, à la part de bénéfices énoncée ci-après.

……

Il a été créé trois mille parts bénéficiaires dont deux mille ont été remises au fondateur pour le rémunérer de ses études, travaux et démarches, ainsi que des concours qu'il s'était alors assurés. Quant aux mille de surplus, elles ont été réparties entre les souscripteurs des actions formant le capital social à raison d'une part par cinq actions.

Sur les bénéfices nets actuels, déduction faite des frais généraux et des charges sociales comprenant notamment toutes réserves, tous amortissements et toutes rémunérations proportionnelles aux mandataires de la société, il est prélevé; 5 p. 100 pour la réserve légale jusqu'au dixième du capital social ; après quoi, le prélèvement y relatif cesse d'être obligatoire, sauf à reprendre son cours si la réserve sociale descendait au-dessous du dixième du capital. La somme nécessaire pour servir aux actions l'intérêt à 5 p. 100 mais non cumulatif de leur montant libéré mais non amorti avec faculté pour l'assemblée, en cas d'insuffisance des produits d'une année, de prélever la différence sur les fonds de réserve spéciaux : 15 pour 100 du surplus pour le conseil et le comité de direction et les sommes affectées à la création et à l'entretien des réserves. Quant au solde, sous déduction des sommes que l'assemblée décide de répartir à nouveau, il est réparti 75 p. 100 aux actions et 25 p. 100 aux parts bénéficiaires. Au cas de liquidation de la société, le solde disponible après payement du passif et remboursement du montant libéré et non amorti des actions et des fonds de réserve appartenant aux actionnaires et qui doivent être répartis entre ceux-ci seulement, est réparti, 75 p. 100 aux actions et 25 p. 00 aux parts.

La présente insertion est faite en vue de la réalisation d'une augmentation de capital de 1.500.000 fr., par l'émission au pair de 3.000 actions du numéraire de 500 fr. chacune, de même catégorie que les cinq mille formant le capital actuel, à libérer d'un quart lors de la souscription et devant avoir jouissance à compter du 1er janvier 1924.

L'administrateur délégué
MARCEL NETTER,
10, rue de la Pépinière

Banque Intermédiaire de Paris
(*Le Journal des finances*, 11 janvier 1924)

L'assemblée extraordinaire du 29 décembre a ratifié la récente augmentation du capital de 2.500.000 fr. à 4 millions.

MODIFICATIONS
Banque Intermédiaire de Paris
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 janvier 1924)

Le capital est porté à 4.000.000 de fr. et sera par la suite augmenté de 6.000.000 de francs. — *Petites Affiches*, 26 janvier 1924.

Banque intermédiaire de Paris
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1924)

L'assemblée ordinaire tenue hier au siège social, 13, rue La-Fayette, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice 1923, se soldant par un bénéfice de 531.841 fr. 79 et fixé le dividende à 40 francs par action ancienne, dont 15 fr. déjà payés et à 8 fr. 33 par part de fondateur.

AVIS AUX ACTIONNAIRES
DE LA
FRANCO WYOMING OIL C°
(*Le Gaulois*, 9 et 10 novembre 1924)

Un groupement de porteurs désirant changer la politique de la Société explique ses raisons dans une circulaire qui peut être demandée à la Banque intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette.

Pour les enfants du général Mangin
(*Le Figaro*, 10 juillet 1925)

Le Figaro a reçu les sommes suivantes
Pierre-Eugène de Caplane 4.000 00
Frédéric de Caplane 800 00
Henri de Caplane 800 00
Banque intermédiaire de Paris 2.000 00.

Franco-Wyoming Oil Cy*
(*Le Temps*, 8 septembre 1926)

aux guichets de la Banque intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette, à partir du 10 novembre 1926.

Société Franco Films de Distribution
(*La Journée industrielle*, 27 mai 1927)

Actuellement en formation, cette société anonyme aura pour objet d'effectuer en tous pays, soit pour elle-même, soit pour le compte de tiers, ainsi qu'à la commission et au courtage, en régie et par la représentation de toutes firme», toutes opérations et

entreprises pouvant concerner la cinématographie dans toutes ses applications et pour tous ses usages.

Le siège social sera établi 13, rue La-Fayette, à Paris. Le capital sera fixé à 4 millions, en actions de 100 fr., toutes à souscrire en numéraire. Il sera créé, en outre, 10.000 parts bénéficiaires, dont 2.000 catégorie A et 8.000 catégorie B. Les parts A seront attribuées en rémunération d'apport à M. Robert Hurel, à Paris, 15, rue des Perchamps, et les parts B à la Banque intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette, à Paris, fondateurs de la société.

Banque intermédiaire de Paris
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1927)

Les actionnaires, réunis le 23 juin en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1926 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 510.869 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 1.560.377 francs, soit un disponible de 2 millions 71.246 francs.

Le dividende a été fixé à 12 %, soit 60 francs brut, payable le 1er juillet, sous déduction de l'acompte de 95 francs payé en décembre dernier. Le solde ressort ainsi à 35 francs brut.

Les parts de fondateur recevront brut 31 fr. 11.

MM. de la Chevrelière et de Chazoulière ont été réélus administrateurs.

Société Franco-Films de Distribution
(*La Journée industrielle*, 7 juillet 1927)

Cette société anonyme, dont nous avons annoncé la formation le 27 mal dernier, est aujourd'hui définitivement constituée.

Rappelons qu'elle a pour objet d'effectuer en tous pays, soit pour elle-même, soit pour le compte de tiers, ainsi qu'à la commission et au courtage, en régie et par la représentation de toutes firmes, toutes opérations concernant la cinématographie.

Le siège a été fixé à Paris, 13, rue La-Fayette.

Le capital est de 4 millions, en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire; il pourra, dès à présent être porté à 8 millions. Il a été créé, on outre, 10.000 parts bénéficiaires, dont 2.000 catégorie A attribuées à M. Robert Hurel, à Paris, 15, rue des Perchamps [sic], et 8.000 catégorie B attribuées à la Banque Intermédiaire de Paris, à Paris, 13, rue La-Fayette.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Charles de la Chevrelière, à Paris, 3, rue Kepler ; Pierre-Eugène de Caplane, à Neuilly-sur-Seine (Seine), 7, rue de Chartres ; Raoul Bérenger, à Paris, 19, rue du Cirque ; Robert Hurel ; Marcel Netter, à Paris, 10, rue de la Pépinière ; Léonce Perret, à Paris, 10, rue d'Aumale, et la société en nom collectif Chopy et Gaillochet, à Paris, 9, boulevard de la Madeleine.

Société de cultures et bananeraies du Kin-San
(*La Journée industrielle*, 19 novembre 1927)

Une seconde assemblée extraordinaire […] a ratifié la décision prise par le conseil d'accorder à la Banque Intermédiaire de Paris le privilège de pouvoir, pendant deux ans, au cas d'une nouvelle augmentation de capital, souscrire au taux de 100 fr. 20.000 actions.

BANQUE INTERMEDIAIRE DE PARIS
(*Le Journal des débats*, 24 décembre 1927)

Acompte de 25 francs brut payable le 10 janvier.

SOCIÉTÉ DE CULTURES ET DE BANANERAIES DU KIN-SAN
(GUINÉE FRANÇAISE)
Société anonyme au capital de 7.000.000 de francs
SIÈGE SOCIAL : Linsan (Guinée Française).
(*Journal officiel de la Guinée française*, 15 janvier 1928)

Assemblée générale des actionnaires,
tenue à Paris, 13, rue La-Fayette, le 18 novembre 1927

……

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration, nonobstant les dispositions de l'article 9 des statuts de la société, à réserver au profit de la Banque Intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette à Paris, le droit exclusif de souscrire pendant 2 ans, à 20.000 actions au pair sur les futures augmentations de capital, et ce, à compter dudit jour, 18 novembre 1927.

BANQUE INTERMÉDIAIRE
(*Le Journal des débats*, 31 mars 1928)

Le conseil proposera à l'assemblée du 19 avril un dividende de 65 fr. contre 60 en 1926. Un acompte de 25 fr. a été versé en décembre dernier.

BANQUE INTERMÉDIAIRE DE PARIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 avril 1928)

L'assemblée ordinaire du 19 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1927, se soldant par un bénéfice net de 1.704.799 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 1449.233 francs.

Le dividende brut a été fixé à 65 francs. Un acompte de 25 francs ayant été payé le 30 janvier dernier, le solde sera mis en paiement, sous déduction des impôts à partir du 1er juillet prochain, contre remise du coupon no 19.

À la même date sera mis en paiement de dividende des parts, soit 35 fr. 55 brut (coupon no 9).

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. Frédéric et Henri de Caplane et réélu M. P.-E. de Caplane, administrateur sortant.

Appels de fonds
(*Le Journal des débats*, 27 octobre 1928)

Phu-Quoc (Société d'exploitation). — Du 1er au 29 novembre 1928, les deuxième, troisième et quatrième quarts : Paris, Banque intermédiaire de Paris.

BANQUE INTERMÉDIAIRE DE PARIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mai 1929)

L'assemblée ordinaire du 25 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net de 1.024.910 francs.

Le dividende brut a été fixé à 65 francs, y compris l'acompte déjà payé.

Le solde sera mis en paiement à la date que fixera le conseil à raison de net 20 fr. 50 par action nominative, 19 fr. 15 par action au porteur et 28 fr. 15 par part.

L'assemblée extraordinaire tenue ensuite a régularisé l'augmentation du capital de 4 à 10 millions de francs.

AVIS FINANCIERS COMMUNIQUÉS
Avis aux actionnaires de la Franco- Wyoming Oil C°
(*Le Temps*, 18 mai 1930)

Le désabonnement sera effectif le 24 juin 1930. Les nouveaux titres seront remis aux actionnaires, titre pour titre, par les soins de la Banque intermédiaire de Paris. 13, rue La-Fayette, Paris, à partir du 5 juin 1930.

Ils pourront être déposés, pour l'échange, à la Banque intermédiaire de Paris, à compter du 20 mai 1930. Tous les titres qui n'auront pas été retirés avant le 24 juin 1930 seront timbrés avant distribution, et le coût du timbre devra être versé au moment de la prise de livraison des titres.

L'enquête parlementaire sur les affaires Stavisky
(*Le Temps*, 24 mai 1934)

D. Tout à l'heure vous avez dit que l'on promenait de banque en banque le dossier des bons hongrois. À quelles banques a-t-il été proposé ?

R. Notamment à la Banque intermédiaire de Paris, qui a essayé de traiter l'affaire.

D. Qui est-ce qui est à la tête de cette banque ?

R. Ce doit être facile à savoir.

Convoc. A.G.
(*Le Figaro*, 2 février 1942)

Banque intermédiaire de Paris

Suite :

Dans les années 1950, le service financier de la Franco-Wyoming était assuré par la BNCI.